

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00149

Numéro SIREN : 790 436 687

Nom ou dénomination : A-CLEAN 13

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2023 sous le numéro de dépôt 13970

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 459 AVENUE DE LA SOLOBIE		13112 LA DESTROUSSE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 79043668700020		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122022	
		N-1 31122021	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF 720		AG 720	
Fonds commercial (1) AH 66 000		AI 66 000	
Autres immobilisations incorporelles AI		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AM			
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 15 944		AS 12 851	
Autres immobilisations corporelles AT 50 238		AU 19 475	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF 2 900		BG 2 900	
Autres immobilisations financières* BH 1 460		BI 1 460	
TOTAL (II) BJ 137 262		BK 33 046	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX 376 508		BY 376 508	
Autres créances (3) BZ 8 751		CA 8 751	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF 24 629		CG 24 629	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ 409 888		CK 409 888	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 547 151		IA 33 046	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 4 360	
(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété * Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

CONFIDENTIEL

CONFORME
L'ORIGINAL

✗

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ATTENTION : TOTAL ACTIF diffère de TOTAL PASSIF

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20.....000.....)	DA	20 000	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* IJ)	DG	145 000	100 000	
	Report à nouveau	DH	118	8 219	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	62 040	56 899	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	229 158	187 118	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	18 945	13 039	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	36 370	34 787	
	Dettes fiscales et sociales	DY	224 555	198 649	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	5 076	57	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	284 946	246 531		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	514 105	433 649		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	284 946	247 079	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cet étatement : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

31/12/2022

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

31/12/2022

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	66 720	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	13 045	KT		KU	2 899
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	8 784	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	25 116	KZ		LA	11 467	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 870	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	51 816	LO		LP	14 366	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 460	1U		1V	2 900		
TOTAL IV					1Q	1 460	1R		1S	2 900		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	119 996	0H		0J	17 266	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	66 720	IX	66 720	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	15 944	ML	15 944
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	8 784	MO	8 784	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	36 584	MR	36 584
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	4 870	MU	4 870
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	66 182	NI	66 182	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations			10		0X		0Y		0Z	
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E	(0)	2F	4 360	2G	4 360		
TOTAL IV			13		NJ	(0)	NK	4 360	2H	4 360		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		0K	(0)	0L	137 262	0M	137 262	

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
		1	2			5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	720	PF		PG		PH	720
TOTAL I		RK	720	RM		RN		RO	720
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	11 945	QA	906	QB		QC	12 851
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	606	QE	1 757	QF		QG	2 363
	Matériel de transport	QH	10 059	QI	5 800	QJ		QK	15 859
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	278	QM	975	QN		QO	1 253
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	22 888	QV	9 438	QW		QX	32 326
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	23 608	QP	9 438	QQ		QR	33 046

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	15 002	6V	15 002
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	15 002	TY	15 002
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	15 002	UB	15 002
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	15 002
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

8

ÉTAT DES ECHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2023

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP	2 900	UR	2 900	US		
	Autres immobilisations financières		UT	1 460	UV	1 460	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	376 508		376 508			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * ☐ UO)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 325		3 325			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 119		5 119			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	307		307			
	Charges constatées d'avance		VS						
	TOTAUX			VT	389 619	VU	389 619	VV	
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	4 334					
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	1 434					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	1 750					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	18 945		18 945						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	36 370		36 370						
Personnel et comptes rattachés		8C	73 604		73 604						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	44 828		44 828						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	1 000		1 000						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	85 834		85 834						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 289		1 289						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	18 000		18 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 076		5 076						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	284 946	VZ	284 946					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	13 479	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 564	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Co-attention : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

Dossier N° 000360 en Euros.

NAZZAROLI BARTHELEMY & ASSOCIES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2									
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA		62 040			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB								
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW 151						
	Amendes et pénalités		WJ	151 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		15 063						
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %				I8						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN						
							WO						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				XR									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ					
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3									
				TOTAL I		WR 77 254							
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT									
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP						
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A				WW						
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						XB						
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						I6						
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZD								
	Majoration d'amortissement *				XD								
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		QV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA				
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				XS									
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	XG					
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2									
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				XH					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		77 254		XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				XL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XN		77 254		XO					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)													

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 DETTES PROV.CONGES A PAYER			58 925.54
01/12/2022 EX CONGES PAYES		58 925.54	
43820000 CHARGES SOC./CONGES A PAYER			10 787.77
01/12/2022 EX CHARGES SUR CP		10 787.77	
44862000 TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE			659.92
31/01/2022 OD Salaire de 01/2022		52.31	
28/02/2022 OD Salaire de 02/2022		50.47	
31/03/2022 OD Salaire de 03/2022		51.59	
30/04/2022 OD Salaire de 04/2022		53.95	
31/05/2022 OD Salaire de 05/2022		53.18	
30/06/2022 OD Salaire de 06/2022		55.46	
31/07/2022 OD Salaire de 07/2022		53.31	
31/08/2022 OD Salaire de 08/2022		55.95	
30/09/2022 OD Salaire de 09/2022		59.06	
31/10/2022 OD Salaire de 10/2022		55.07	
30/11/2022 OD Salaire de 11/2022		64.58	
31/12/2022 OD Salaire de 12/2022		54.99	
44863000 DEVELOPPEMENT DU PARITARISME			73.11
31/01/2022 OD Salaire de 01/2022		5.82	
28/02/2022 OD Salaire de 02/2022		5.62	
31/03/2022 OD Salaire de 03/2022		5.74	
30/04/2022 OD Salaire de 04/2022		5.98	
31/05/2022 OD Salaire de 05/2022		5.92	
30/06/2022 OD Salaire de 06/2022		6.15	
31/07/2022 OD Salaire de 07/2022		5.91	
31/08/2022 OD Salaire de 08/2022		6.20	
30/09/2022 OD Salaire de 09/2022		6.50	
31/10/2022 OD Salaire de 10/2022		6.07	
30/11/2022 OD Salaire de 11/2022		7.15	
31/12/2022 OD Salaire de 12/2022		6.05	

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 CHARGES EXCEPT./OPERATION.GEST			285.18
01/01/2022 CD SALAIRE BOIGNARD PAYE 2 FOIS	285.18		
67120000 AMENDES ET PENALITES			150.60
22/02/2022 AC PV PEUGEOT	35.00		
23/02/2022 AC PV CITROEN	17.00		
28/04/2022 AC PV MAJORE MELIKA	53.60		
13/07/2022 AC PV CITROEN BERLINGO	45.00		
67200000 CHGES EXCEPT./EXERCICE ANTER.			11 155.75
01/01/2022 CD SOLDE AVANCE FERNANDEZ	300.00		
01/01/2022 CD SOLDE ACPT SALAIRE PICLIN	100.00		
01/01/2022 CD SOLDE PERSONNEL AVANCES ET AC	300.00		
01/01/2022 CD EDF 2021	120.48		
01/01/2022 CD SOLDE FCP 2021	6 657.06		
21/11/2022 CTC URSSAF	324.00		
21/11/2022 CTC URSSAF	377.00		
01/12/2022 CTC ERLV SEPA URSSAF HD PACA	487.00		
01/12/2022 CD NON REMBOURSE ORRU	333.00		
15/12/2022 CTC VIR GENERALI REGUL BAUTZMANN	859.62		
15/12/2022 CTC VIR GENERALI REGUL BOIGNARD	1 297.59		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 PRODUITS EXCEP./OP.DE GESTION			250.00
30/06/2022 CD TROP PERCUE/PRET		250.00	
77200000 PRODUITS EXCEP./EXERCICES ANT.			54.00
31/12/2022 CD SOLDE FACT 2021		54.00	

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

A - CLEAN 13
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 459 AVENUE DE LA SOLOBIE, RESIDENCE CÔTE MOULIN BATIMENT C
13112 LA DESTROUSSE
RCS MARSEILLE 790 436 687

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 13 juin,
A 11 h 00,

Les associées de la société A - CLEAN 13, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, divisé en 400 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 459 AVENUE DE LA SOLOBIE, RESIDENCE CÔTE MOULIN BATIMENT C 13112 LA DESTROUSSE, sur convocation faite par la gérance.

Sont présentes :

Madame Séverine CHAMBON, titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété,
Madame Fabienne MAGNIER, titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété,

Seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Fabienne MAGNIER, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 62 040 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	62 040 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	118 euros

Pour former un bénéfice distribuable de	62 158 euros
---	--------------

- A la distribution de dividendes 21 429 euros
Soit un dividende de 53.572 euros par action,

Le solde 40 729 euros

-Au compte "autres réserves" 40 000 euros
Qui s'élève ainsi à 185 000 euros
-Au compte "report à nouveau" 729 euros
Qui s'élève ainsi à 729 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 21 429 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué au plus tard le 30 septembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué :	20 000.00 €
soit, par titre :	50.00 €

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	20 000.00 €
soit, par titre :	50.00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :	20 000.00 €
soit, par titre :	50.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérantes associées.

SEVERINE CHAMBON



FABIENNE MAGNIER

